

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA BRETONNIÈRE

2023 - 2028



SOMMAIRE

A. AVANT PROPOS

Le mot du Maire.....	p.07
Avant propos.....	p.08

B. INTRODUCTION

1. Pourquoi un projet d'établissement ?.....	p.12
2. Le concept « petite unité de vie ».....	p.13

C. LA BRETONNIÈRE : CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT

1. Les missions de l'établissement au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).....	p.16
2. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV - Décembre 2015).....	p.16
3. Les partenaires incontournables.....	p.17
4. Le contexte territorial.....	p.19

D. LA BRETONNIÈRE : IDENTITÉ ET FONCTIONNEMENT

1. L'historique.....	p.22
2. Les évolutions réglementaires majeures.....	p.24
3. Les instances décisionnaires et consultatives.....	p.24
4. La fiche d'identité.....	p.26
5. Le plan de situation.....	p.27
6. Les ressources.....	p.28
7. Du côté des résidents.....	p.28
8. Les limites de la structure.....	p.30
9. Les valeurs et principes d'intervention.....	p.31
10. L'aménagement.....	p.34
11. L'offre de services.....	p.36
12. Le projet social, vecteur du maintien de l'autonomie.....	p.38
13. Les professionnels au service des résidents.....	p.40

E. PERSPECTIVES À 5 ANS

AXE 1 : L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS

1. Les outils réglementaires.....	p.46
2. Le Conseil de la Vie Sociale.....	p.48
3. Le droit au recours.....	p.49
4. La bientraitance et la bienveillance.....	p.50

AXE 2 : LA SÉCURISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA SANTÉ

1. Les outils numériques.....	p.51
2. Le médecin coordonnateur.....	p.52

AXE 3 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

1. Les espaces de convivialité.....	p.52
2. La salle de restaurant.....	p.54
3. La question des points cuisine.....	p.55

AXE 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

1. Le plan de formation.....	p.56
2. le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).....	p.57

F. CONCLUSION

Conclusion.....	p.60
-----------------	------

A. AVANT PROPOS



Adjointe à la Solidarité : Marie-Pascale STERIN
Directrice de la Bretonnière : Christiane MARTEL

Contacter la Bretonnière :
labretonniere@mairie-dardilly. fr
04 78 64 94 06

Se rendre à la Bretonnière :
6 rue de la Poste
69570 DARDILLY



LE MOT DU MAIRE

La politique générale de la commune s'articule autour d'une ambition fédératrice : que chacun soit heureux de vivre à Dardilly à chaque âge de la vie. Cette volonté se traduit par de nombreuses actions mises en œuvre pour améliorer le quotidien des Dardillois, tout en préparant l'avenir.

Les seniors occupent une place importante dans ce projet, eux qui sont la mémoire vivante de notre commune, de notre société.

Figure de proue de la politique senior, la Bretonnière, structure à taille humaine, ce qui en fait toute sa particularité, est une résidence où s'affiche le bien vivre ensemble.

Le projet d'établissement que vous pourrez découvrir dans ces pages en est le reflet.

Elus et agents municipaux placent les résidents au cœur de leurs préoccupations, que ce soit en matière d'hébergement, d'accompagnement dans la vie quotidienne, de suivi dans la santé, de maintien de l'autonomie, ou encore d'activités de loisirs.

Face aux enjeux du vieillissement, la Bretonnière porte au cœur de ses missions, la problématique majeure de prévention de la perte d'autonomie, en proposant un programme d'actions visant au maintien des capacités physiques, cognitives, psychiques. La Bretonnière reste un point d'ancrage dans la volonté de la commune et de son CCAS de promouvoir le bien vivre ensemble entre des publics différents, entre les générations. Ce lien, nous y tenons.

Vivre ensemble, c'est d'abord mieux se connaître, s'ouvrir aux autres. Cela s'illustre par le jardin partagé sur le site de la Bretonnière, par sa salle d'activités ouverte à tous les aînés de Dardilly, qu'ils soient résidents ou non.

La Bretonnière, en plein cœur du tout nouvel écoquartier de l'Esplanade, offrira à ses résidents un cheminement privilégié pour la maison de santé, les services de proximité et les commerces.

La proximité d'une école primaire et de la crèche municipale, l'accès aux nombreux espaces de convivialité sont prometteurs de nouvelles rencontres, de nouvelles manifestations pour nos jeunes et pour nos aînés de la Bretonnière, auxquelles les élus et moi-même avons toujours un immense plaisir à participer. Autant d'actions et de rendez-vous chers à toute l'équipe municipale !

Aimons demain,

Rose-France FOURNILLON

Maire de Dardilly,

Conseillère Métropolitaine

A. AVANT PROPOS

Ce projet d'établissement fait suite au précédent qui couvrait les années 2017-2022.

Au cours de cette période, un événement inédit est venu bousculer durablement les établissements accueillant des personnes âgées : la crise sanitaire de 2020.

La Covid-19 a surpris par sa nouveauté, ses symptômes, son évolution, sa contagiosité et sa létalité.

Certes, passé l'effet de sidération, les équipes, les structures ont fait face à la situation.

Pendant force est de constater que l'impact de la crise sanitaire a fortement questionné le fonctionnement des établissements et mis en lumière certains problèmes sous-jacents, notamment en termes de ressources humaines et d'attractivité des métiers du médico-social.



Pendant le confinement de mars à mai 2020, la Bretonnière a recueilli la parole des résidents pour une édition spéciale de son journal interne. En voici quelques extraits :

“

- Coronavirus, un mot dont on se souviendra !
- On s'angoisse en étant loin de ceux qu'on aime.
- Les intervenants pour les activités nous manquent beaucoup.
- J'aime la solitude mais pas à ce point-là !
- La vie a changé à la Bretonnière ! Nous vivions sans aucun souci, heureux de passer le temps en semblable compagnie, sans se préoccuper des jours à venir. Nous bavardions tantôt avec les uns, tantôt avec les autres, de nos vies, de nos aventures plus ou moins amusantes. Puis du jour au lendemain, suppression de tout ce plaisir ! Avions-nous abusé de ce bonheur de vivre ? Non pas ! quelque chose indépendant de nous, a surgi et tout est bouleversé !
- Le confinement pose surtout un problème lors des repas. Que c'est triste de n'avoir pour compagnie que son assiette alors que le repas est le moment où l'on échange nouvelles, connaissances, impressions, blagues amusantes après avoir commenté le menu.
- On se reprend à penser à de vieilles lectures, la peste de Camus, les animaux malades de la peste de La Fontaine où « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés », Pascal pour qui « tout le malheur des hommes vient d'une seule chose qui est de ne savoir pas demeurer au repos dans une chambre ». Eh bien, nous voilà au repos par force !
- Ça ramène à des souvenirs sur les horreurs de la guerre. Je me souviens de mes amies juives qui ne pouvaient pas sortir, ça me rappelle les choses dont on ne devrait pas se rappeler. C'est idiot que ça nous ramène à ça !



B. INTRODUCTION



1. Pourquoi un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement de la Bretonnière définit l'environnement de la structure, ses objectifs, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le projet d'établissement, comme son nom l'indique, a aussi pour objectif d'impulser une dynamique pour les cinq ans à venir, de se projeter dans l'avenir avec la formulation d'objectifs et la mise en place d'actions pour y parvenir.

Le projet d'établissement vise toujours à une amélioration de l'accompagnement des résidents dans le respect d'une réalité budgétaire.



**LE PROJET
D'ÉTABLISSEMENT**



**UNE DÉMARCHÉ
PARTICIPATIVE**



**LA DÉCLINAISON
DES VALEURS**



**LES PROSPECTIVES
À 5 ANS**



« Dans une petite structure, on arrive vite à connaître tout le monde. Il y a des échanges entre tous. Il m'est arrivé de jouer à des jeux que je ne connaissais pas avec d'autres résidents. C'est bien agréable, moi, j'ai une mentalité joueuse »

Madame B, résidente de la Bretonnière depuis 3 mois

2. Le concept « petite unité de vie »

Domiciles collectifs, Marpa, logements regroupés, sont autant d'appellations pour une catégorie de petites structures alternatives d'hébergement qui a émergé en France au début des années 80.

Au-delà de la capacité d'accueil restreinte, la spécificité des petites unités de vie repose sur la combinaison de plusieurs objectifs :

- Maintenir l'insertion sociale des résidents dans l'environnement,
- Proposer des services personnalisés à la demande des résidents,
- Présenter des espaces communs favorisant les rencontres et le lien social,
- Encourager l'implication des familles.

Néanmoins, nombre de petites structures ont dû fermer leurs portes, conséquence d'un équilibre financier précaire.

Les années 2020 ont vu réémergé la demande en faveur de telles structures d'hébergement. La crise sanitaire, la parution en 2022 du livre « Les fossoyeurs » qui a posé un regard cru sur les dysfonctionnements de certains établissements dans l'accompagnement de leurs résidents, ont certainement contribué à ces nouvelles orientations.

Issu ou non du champ médico-social, ce nouveau modèle d'accueil semble répondre à la demande forte des personnes âgées dont la perte d'autonomie ne permet plus le maintien à domicile.

La commune de Dardilly, par son engagement social, a fait le choix de verser une subvention d'équilibre annuelle à sa Résidence Autonomie afin d'en garantir la pérennité.

“

« Entrer dans une structure de 90 lits, ça m'inquiétait.
Pour moi, être dans une petite structure c'est un avantage.
Quand je vais à la salle de restaurant et que j'entends « Bonjour Madame R... », je n'ai pas l'impression d'être simplement
une personne parmi tant d'autres ! »

Madame R, résidente de la Bretonnière depuis 5 mois

C. LA BRETONNIÈRE : CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT



1. Les missions de l'établissement au regard du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)

La loi du 2 janvier 2002, reprise dans le CASF a rénové l'action sociale et médico-sociale.

La première des quatre grandes orientations issues de la loi place l'usager au cœur des missions et obligations des services et établissements.

La personne accueillie doit être informée de ses droits fondamentaux et des protections dont elle bénéficie, ainsi que des voies de recours mises à sa disposition.

La loi garantit les droits des personnes accueillies et de leur entourage selon le respect de la « dignité de la personne, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité ».

Le cadre juridique dans lequel évolue la Bretonnière repose sur les principes de la loi du 2 janvier 2002 avec l'objectif affirmé de maintenir une pleine citoyenneté à chaque personne accueillie.

2. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV - Décembre 2015)

L'article 1 de la loi ASV souligne que « l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques ».

La loi ASV a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population, d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions.

Néanmoins les établissements sont également impactés : la loi réaffirme les droits et libertés des personnes âgées, rebaptise et modernise les foyers logements.

C'est dans ce contexte réglementaire que les foyers logements ont changé d'appellation pour devenir des Résidences Autonomie avec un cahier des charges redéfinissant leurs missions d'accompagnement.

Les Résidences Autonomie se doivent de proposer à leurs résidents des prestations minimales, individuelles ou collectives, qui concourent à la prévention de la perte d'autonomie.

Ces prestations peuvent être proposées à des non-résidents.

L'exercice de leur mission de prévention donne lieu, sous réserve de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, à une dotation annuelle dite " Forfait Autonomie ", allouée par les départements (Métropole de Lyon pour la Bretonnière).

3. Les partenaires incontournables

● La Métropole de Lyon

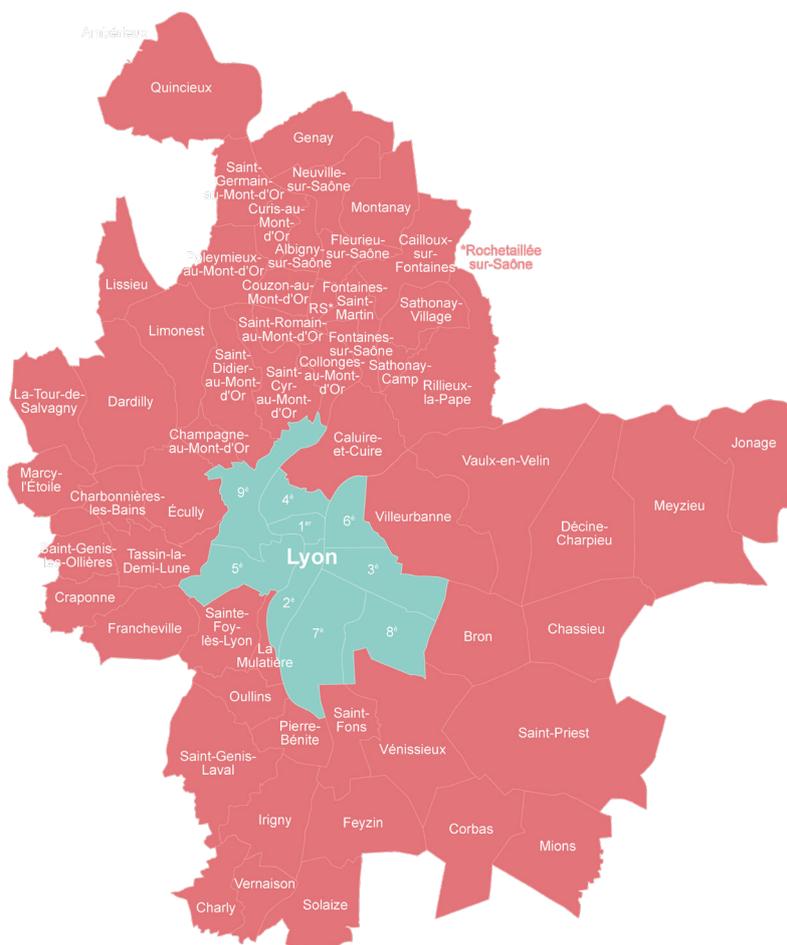
La Métropole de Lyon a été créée le 1^{er} janvier 2015 : collectivité territoriale née de la fusion de la Communauté Urbaine de Lyon et du Conseil Général du Rhône, elle englobe 58 communes qui composent le territoire du Grand Lyon, dont Dardilly.

La Métropole de Lyon est cheffe de file de l'action gérontologique sur son territoire. Elle coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées en concertation avec les acteurs du secteur.

La Métropole de Lyon élabore une politique du « bien vieillir », adapte les politiques publiques au vieillissement et apporte des réponses innovantes et adaptées à la perte d'autonomie progressive des personnes âgées - qu'elles vivent à domicile, en établissement spécialisé ou chez un accueillant familial.

La commune de Dardilly, son CCAS et La Bretonnière s'inscrivent dans le courant de la politique gérontologique métropolitaine.

La Métropole de Lyon de Lyon est garante de l'évolution du tarif journalier à la Bretonnière. Elle est partenaire des actions de prévention de la perte d'autonomie par le biais du versement d'une dotation annuelle : Le Forfait Autonomie.



● L'Agence Régionale de Santé

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont des établissements publics, autonomes moralement et financièrement, placés sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé. Elles pilotent les politiques de santé régionales selon trois axes :

- La veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé
- La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé
- L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet

Elles autorisent la création des établissements et services de soins et médico-sociaux, en assurent le contrôle de leur fonctionnement et l'allocation de leurs ressources.

L'agence régionale de santé est le financeur de l'accompagnement dans la santé à la Bretonnière par le biais du versement d'un Forfait Soins Courants.

● Les conventions et les réseaux

Les Résidences Autonomie n'ont pas vocation initiale à accueillir un public en situation de dépendance.

Néanmoins, sous condition de conventionnement avec des établissements de santé, la loi autorise l'accompagnement des personnes dépendantes dans un seuil limite :

15 % de GIR 1 à 3 ou 10 % de GIR 1 à 2 de sa capacité totale.

En réponse à cette obligation, la Bretonnière a signé une convention de partenariat avec l'EHPAD « la Vigie des Monts d'Or » à Limonest, le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) de L'Arbresle et la pharmacie de l'Esplanade à Dardilly.

La Bretonnière a signé la charte d'appartenance à la filière gérontologique Rhône-Centre qui vise à regrouper l'ensemble des acteurs de la santé sur un territoire défini pour améliorer et faciliter le parcours de la personne âgée.

La directrice de la Bretonnière est membre du réseau de directeurs de Résidences Autonomie du Rhône soutenu par l'Union Départementale des CCAS.

Les rencontres régulières entre professionnels favorisent l'échange d'informations, de pratiques, et permettent le suivi de formations communes, la mutualisation d'achats.

4. Le contexte territorial

La Bretonnière est gérée par Le CCAS de Dardilly. Le CCAS est une structure de proximité s'adressant à tous les habitants pour que chacun trouve sa place à Dardilly.

Le CCAS développe les politiques sociales, le vivre ensemble, et les actions à destination des seniors.

La Bretonnière est l'une des réponses de la collectivité, via son CCAS, à l'accompagnement des seniors dans leur parcours résidentiel.

L'ouverture de l'établissement sur son environnement immédiat constitue un élément primordial des dispositifs d'accompagnement des résidents tant sur le plan médical que social ou culturel. Par sa situation en centre bourg de Dardilly le bas, la Bretonnière permet à ses résidents d'accéder aux services et commerces de proximité.

Les acteurs du réseau local : personnels médicaux, paramédicaux, professionnels de l'esthétique, aides à domicile interviennent en cas de besoin auprès des résidents.

Service à part entière de la mairie de Dardilly, la Bretonnière bénéficie des prestations proposées par la collectivité : accès facilité à la médiathèque, au centre culturel, participation aux diverses manifestations municipales.

La Bretonnière s'implique dans les actions et projets transversaux impulsés et soutenus par la collectivité.

L'inclusion dans le quartier reste l'un des objectifs majeurs du projet social de la structure.



***D. LA BRETONNIÈRE :
IDENTITÉ ET
FONCTIONNEMENT***



1. L'historique

En 1985, la commune de Dardilly a acquis une propriété en centre village comprenant une maison d'habitation et un terrain de 2 800 m².

Sur ce terrain, le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS se sont alors prononcés pour la réalisation d'un équipement public, une petite unité de vie accueillant des personnes âgées. Le bailleur Lyon Métropole Habitat (alors OPAC du Rhône) a été chargé de réaliser cette opération.

Initialement prévu pour 16 logements en rez-de-chaussée et une salle commune en rez-de-jardin, le projet a rapidement été modifié pour aboutir à sa forme actuelle de 20 logements.

L'établissement a ouvert ses portes le 2 janvier 1990, sous le nom de La Bretonnière en mémoire de Madame Breton, qui en vendant sa propriété, en a impulsé la création.

Au fil des années, l'environnement de l'établissement a été modifié afin d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des résidents.

2005

- Aménagement d'un square public attenant à la résidence avec entrée face au bâtiment. Ce jardin de petite taille, clos et doté d'un espace jeu, vise à favoriser la rencontre de publics différents, les résidents de la structure, les familles et assistantes maternelles accompagnées d'enfants en bas âge.

2007

- Climatisation de la salle commune restaurant, séjour.

Les travaux ont été réalisés en réponse au décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005, lequel impose à chaque établissement d'hébergement pour personnes âgées de disposer d'au moins une pièce climatisée ou rafraîchie. *

2009

- Mise en place d'un service de sécurité incendie avec détection automatique généralisée à l'ensemble des locaux communs et privatifs.

- Mise aux normes des installations électriques.

2011

- Création d'un ascenseur en réponse aux préconisations du diagnostic accessibilité.

2014

- Construction à proximité de la Bretonnière, d'un ensemble locatif conventionné comprenant 9 appartements conformes aux normes d'accessibilité en vigueur.

2015

- Aménagement de terrasses extérieures privatives.

- Ouverture de la résidence senior avec accès aux services de la Bretonnière pour les habitants.

2016

- Rénovation du parking et des aménagements liés à l'accueil de personnes en situation de handicap : Aire de stationnement PMR, dispositif de guidage au sol, nouvelle signalétique.

Création du premier jardin partagé dardillois ouvert sur la Bretonnière.

Le jardin, ouvert à tous les habitants du quartier tend à favoriser le lien social, et le partage d'expériences autour des activités de jardinage.

2022 - 2023

Création d'une salle d'activités adossée à la Bretonnière, ouverte à l'ensemble de la population senior.

La salle d'activités se veut une passerelle entre la Bretonnière et l'extérieur, un pôle de rencontres entre les résidents et les seniors dardillois vivant à domicile.

Les ateliers de prévention, les conférences thématiques et autres actions visant à retarder les effets du vieillissement seront désormais conduites dans cet espace, baptisé « salle des 4 saisons »



* En cas d'activation du plan canicule, la Bretonnière, recensée établissement rafraîchi, est ouverte aux personnes extérieures.

2. Les évolutions réglementaires majeures

En date du 30 juin 2008, au regard de la population accueillie et du nombre restreint de résidents, le rapport du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône a émis un avis favorable au reclassement de la Bretonnière en établissement de type N, 5^{ème} catégorie.

Seuls les locaux collectifs du bâtiment restent soumis à une réglementation ERP (Établissement Recevant du Public).

Le diagnostic accessibilité réalisé en 2010, suivi de la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé en 2015, fait l'objet de modifications progressives sur le bâti.

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 pris en application de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi ASV, le Conseil d'Administration du CCAS du 5 décembre 2016 a délibéré et voté les éléments suivants :

- Valider le statut de Résidence Autonomie pour la Bretonnière.
- Lui conférer une mission de prévention de la perte d'autonomie.

3. Les instances décisionnaires et consultatives

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

La Bretonnière, établissement public, est gérée par le CCAS de Dardilly à travers son Conseil d'Administration, constitué de 11 administrateurs dont le président, maire de Dardilly.

Organe délibérant, le Conseil d'Administration a pour rôle de débattre et d'acter les décisions à partir des éléments présentés par la direction, de s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement en garantissant l'équilibre budgétaire et financier et le respect du projet d'établissement.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

L'article L.311-3 du CASF pose l'obligation pour les établissements, services sociaux et médico-sociaux, d'associer les usagers ou leurs représentants au fonctionnement de la structure qui les accueille à travers une instance consultative : le Conseil de la Vie Sociale.

Les membres du Conseil de la Vie Sociale formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement :

- Organisation intérieure,
- Vie quotidienne,
- Activités,
- Projets de travaux et d'équipement.

Le CVS de la Bretonnière est composé de :

- 3 représentants des résidents,
- 2 représentants titulaires des familles, plus 2 suppléants,
- 1 représentant du personnel,
- 1 représentant titulaire du CCAS, plus un suppléant.

En complément du CVS, des rencontres formalisées entre les personnes accueillies et les membres de l'équipe et des commissions menu viennent renforcer l'espace de parole donné aux résidents.



4. La fiche d'identité



RÉSIDENCE DE LA BRETONNIÈRE

Adresse :
6 rue de la Poste
69570 DARDILLY

TELEPHONE

04.78.64.94.06

RAISON SOCIALE

Résidence Autonomie

STATUT JURIDIQUE

Public

N° FINESS

690801501

N° SIRET

266 900 547 / 00024

COURRIEL

labretonniere@mairie-dardilly.fr

PROPRIÉTAIRE DU BATI

Lyon Métropole Habitat
194 rue Duguesclin
69003 LYON

GESTIONNAIRE

CCAS de Dardilly
1 place Bayère
69570 DARDILLY

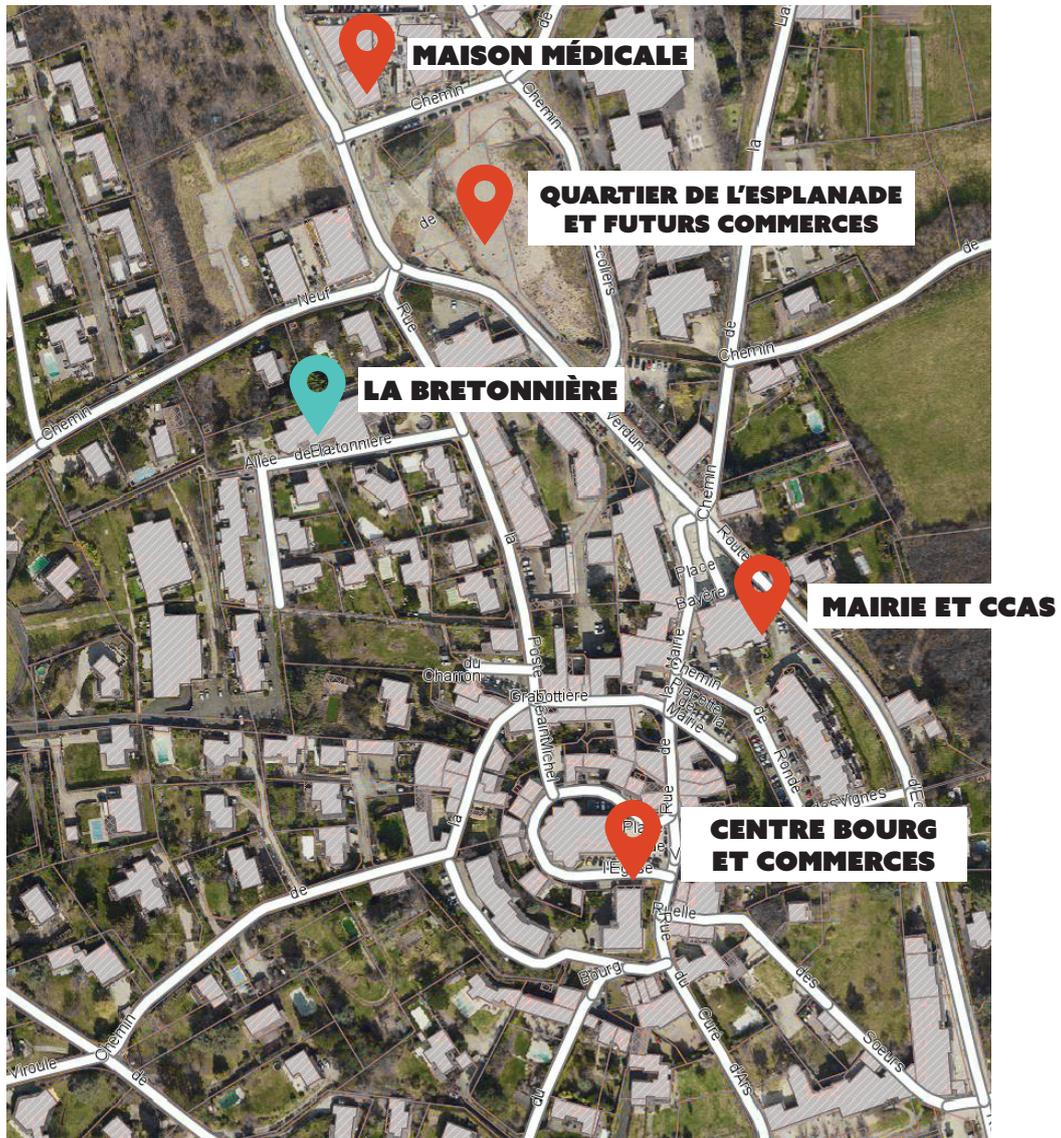
CAPACITÉ

20 places

RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

03 janvier 2017

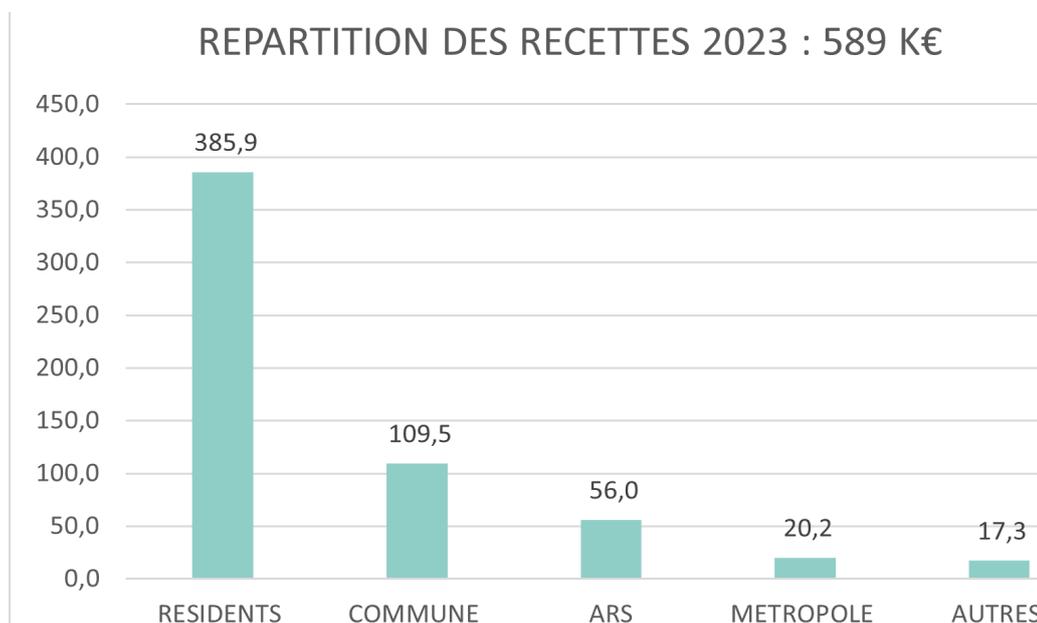
5. Le plan de situation



6. Les ressources

L'équilibre budgétaire de la Bretonnière repose sur 4 sources de recettes principales :

- La participation des résidents,
- La subvention d'équilibre versée par la commune via son CCAS,
- Le Forfait Soins Courants destiné au financement des charges de personnel paramédical versé par l'Agence Régionale de Santé,
- Le Forfait Autonomie à destination des actions en faveur du maintien de l'autonomie, versé par la Métropole de Lyon.



7. Du côté des résidents



Les résidents peuvent prétendre à des aides pour financer leur séjour.

La Bretonnière est habilitée à recevoir des bénéficiaires de **l'Aide Sociale à l'Hébergement** pour l'ensemble des 20 places de la structure.

Le dispositif permet de prendre en charge, sous conditions de ressources, tout ou partie des frais liés à l'hébergement pour le résident qui n'est pas en mesure d'assurer ses frais de séjour.

Sous condition de ressources toujours, le résident peut bénéficier d'une **APL (Aide Personnalisée au Logement)** qui vient minorer le montant de la redevance mensuelle.

Enfin, **l'APA (Aide personnalisée d'Autonomie)** est attribuée au résident dans le cadre des dépenses liées à la dépendance. La personne hébergée en résidence autonomie perçoit une APA dans les conditions similaires à celles du domicile.

Origine géographique des résidents présents au 31 décembre 2023 :

Dardilly	9
Rhône	7
Autres départements	3

Motif d'accueil des résidents présents au 31 décembre 2023 :

Répit des aidants (hébergement temporaire)	1
Limites du maintien à domicile	13
Rapprochement familial	3
Déménagement	1
Détérioration du domicile	1

89 ANS



L'âge moyen des résidents en 2023

Le profil type du résident accueilli est une personne âgée restant autonome, mais qui n'est plus en mesure d'assurer certains actes de la vie quotidienne : approvisionnement, repas, suivi du traitement médical.

8. Les limites de la structure

Le décret 2016-696 du 27 mai 2016 définit les règles relatives au public accueilli en résidence autonomie (notamment au regard du degré d'autonomie).

Dans le respect de ce contexte réglementaire, la Bretonnière accompagne les résidents aussi longtemps que possible dans la mesure où leur état de santé reste compatible avec les capacités d'accueil définies dans ce projet d'établissement.

La Bretonnière reste néanmoins un établissement non médicalisé qui a posé des limites à l'accompagnement qu'elle propose à ses résidents.

La structure n'offre pas un encadrement suffisamment étayant,

Au résident nécessitant de façon permanente :

- Une aide lors des transferts,
- Une assistance la nuit,
- Une aide à la prise des repas,
- Une assistance à la continence et à l'élimination.

Au résident présentant des troubles du comportement :

- Agressivité, agitation,
- Incapacité à se repérer en cas de sortie de l'établissement,
- Déambulation diurne ou nocturne gênante pour les autres résidents,
- Incompatibilité avec la vie en collectivité.

En cas d'impossibilité du maintien de l'accueil à la Bretonnière, l'équipe se réunit afin de trouver la solution d'hébergement la plus adéquate à la situation du résident.

Toute décision est prise en concertation avec le résident, sa famille et le médecin traitant.



9. Les valeurs et principes d'intervention

La charte des droits et libertés de la personne accueillie est l'un des supports à l'exercice des droits des résidents

L'accueil et le séjour du résident à la Bretonnière s'inscrivent dans le respect des principes et valeurs définis dans cette charte

La charte est portée à la connaissance des résidents par voie d'affichage et remise au moment de l'admission.

Les principes déclinés dans la charte des droits et libertés et portés par la Bretonnière sont ainsi définis :

- Non-discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit aux respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Principe de prévention et de soutien
- Droit à l'exercice des droits civique attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

<https://solidarites.gouv.fr/charte-des-droits-et-des-libertes-de-la-personne-accueillie-en-etablissement>

De plus, l'équipe de la Bretonnière s'est engagée au respect de valeurs définies et partagées :

L'ÉQUITÉ

Tous les résidents peuvent prétendre à la même qualité de prise en charge quels que soient leur milieu social, leur appartenance ethnique ou religieuse.

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES USAGERS

Les résidents, leur famille sont invités à exprimer en toute liberté leurs remarques et suggestions sur la structure par le biais du Conseil de la Vie Sociale, mais aussi par tout moyen à leur convenance. Le personnel privilégie le moment du goûter pour être à l'écoute des résidents, se rend disponible pour les familles à leur demande. Le maire ou par délégation, l'adjoint à l'action sociale sont aussi les interlocuteurs des usagers.

LA TOLÉRANCE

Chaque personne arrive avec son passé, son histoire propre. Pour le résident, l'entrée à la Bretonnière se doit d'être une étape nouvelle qui s'inscrit dans son parcours de vie et non une rupture. Un accompagnement individuel, au plus près de ses habitudes de vie antérieures lui est proposé.

La bienveillance de l'équipe à l'égard des différences et des comportements de tous engendre, de façon tacite, un respect mutuel des résidents les uns envers les autres.

Néanmoins, la direction et l'équipe restent les garants du cadre institutionnel, veillent au bon maintien des codes relationnels nécessaires à toute vie en collectivité.

LA CONVIVIALITÉ

Dans le respect d'un contexte strictement professionnel, l'équipe veille à favoriser au sein de la structure une atmosphère de convivialité envers les résidents, leur entourage, ou tout autre visiteur.

LE RESPECT D'UNE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le travail en équipe requiert l'échange et le partage d'informations sur les usagers.

La Bretonnière s'appuie sur la notion de secret partagé instauré par la loi du 04 mars 2002.

Les échanges concernant les usagers ont lieu dans un cadre prédéfini présentant toutes les garanties de discrétion. Les informations sont échangées dans le seul but d'optimiser une prise en charge globale du résident.

TRANSPARENCE

Vis-à-vis des résidents :

Chacun a droit une explication claire sur le fonctionnement de la résidence et sur les modalités de l'accompagnement qui lui sera proposé. La relation de confiance entre les résidents et le personnel est l'un des facteurs de réussite de la prise en charge.

Vis-à-vis des familles :

L'accompagnement de la personne âgée se fait en collaboration avec sa famille. Chacune peut obtenir des informations sur la résidence (fonctionnement, travaux, financement). Les informations aux familles sont délivrées avec l'accord préalable du résident.

Vis-à-vis des partenaires :

CCAS, Mairie, Métropole, Agence régionale de santé.

La transparence des informations transmises, à laquelle s'attache la Bretonnière, constitue le socle d'une collaboration de confiance avec les partenaires institutionnels.

LE DEVOIR DE RÉSERVE

Comme tout agent de la fonction publique, les salariés de la Bretonnière sont soumis au devoir de réserve.

“

« L'entrée en structure est une décision souvent difficile à prendre. Il faut abandonner son logement, ses habitudes, ses souvenirs... L'arrivée à la Bretonnière m'a vite fait oublier toutes ces inquiétudes... Un logement confortable et adapté avec ses propres meubles permet de se sentir chez soi. C'est aussi un lieu sécurisé avec une équipe professionnelle 24h /24. Chaque jour, les activités permettent de rompre la solitude, et les repas... C'est un moment de détente et de convivialité »

Madame C, résidente de la Bretonnière depuis 3 ans

10. L'aménagement

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

Située au cœur de Dardilly le bas, à l'écart des voies de circulation, la Bretonnière offre à ses résidents un environnement privilégié.

La résidence, volontairement ouverte sur son environnement extérieur, bénéficie d'un accès privilégié à un square public d'une part, et à un jardin partagé d'autre part. Ces espaces ouverts au public favorisent les échanges entre résidents et voisinage.

Trois terrasses viennent compléter l'offre d'espaces de repos extérieurs.

Début 2025, l'aménagement urbain du centre bourg de la commune de Dardilly est en cours. À l'issue des travaux, la Bretonnière, par sa situation, permettra à ses résidents un accès facilité aux services de proximité : services médicaux, services administratifs, commerces, restaurants et autres espaces de convivialité.



LE CADRE DE VIE INTÉRIEUR

La Bretonnière se définit comme un lieu de vie offrant :

Des espaces de vie privés

- 15 chambres d'hébergement permanent de 20m²,
- 1 chambre d'hébergement temporaire,
- 4 studios d'environ 30 m².

Les logements sont répartis entre le rez-de-chaussée et le rez-de-jardin.

Le logement privé est aménagé par chaque résident comme il le souhaite, afin de maintenir la réalité d'un « chez soi » personnalisé.

Chaque logement attribué devient le domicile du résident et les membres du personnel ou tout autre intervenant sont tenus d'en respecter strictement l'intimité.

Des espaces de vie collectifs regroupés en rez de chaussée

- Une salle accueil et restaurant de 115 m²,
- Un salon bibliothèque de 25 m²,
- Une salle d'activité de 50 m²,
- Un espace coiffure de 20m²,

Le restaurant est ouvert aux résidents, à leur proches et aux personnes extérieures.

Un espace salon en bout de couloir de circulation permet aux résidents d'accueillir leur entourage dans un environnement plus intime.

La salle d'activités a vocation à accueillir l'ensemble des activités de prévention à destination du public senior dardillois.

Des espaces professionnels et techniques

- Un espace cuisine et son annexe de stockage,
- Une lingerie,
- Un local entretien,
- Une chaufferie,
- Deux bureaux,
- Un local dédié au personnel.

11. L'offre de services

L'ASSURANCE D'UNE PRÉSENCE PERMANENTE

La Bretonnière offre un cadre sécurisant par une présence nuit et jour. Le résident, équipé d'un dispositif d'alerte, peut à tout moment faire appel à un membre de l'équipe.

LE SERVICE HÔTELIER

La Bretonnière s'attache à proposer un cadre de vie agréable à ses résidents.

Chaque année, la rénovation de parties des locaux privés et collectifs est programmée.

La réalisation des travaux est assurée par les services techniques de la commune ou par Lyon Métropole Habitat, propriétaire du bâtiment.

L'entretien des locaux collectifs, réalisé quotidiennement par les agents de la Bretonnière, participe également au confort des résidents.

Les modalités d'entretien du logement sont laissées au choix du résident qui est tenu d'en maintenir la propreté et l'hygiène.

LE SERVICE RESTAURATION

La Bretonnière offre un service de restauration pour tous les repas, y compris le petit déjeuner.

La confection des repas est réalisée par une cuisine centrale et la livraison est assurée en liaison froide.

Le restaurant est ouvert aux familles, aux seniors dardillois et à toute personne extérieure, sur réservation.



LE SERVICE LINGERIE

Un espace lingerie est mis à libre disposition des résidents, qui l'utilisent eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur aide à domicile.

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LES SOINS

Chaque résident conserve le libre choix de ses intervenants médicaux et paramédicaux. La Bretonnière peut proposer une aide d'accompagnement dans la santé (suivi des traitements, coordination des intervenants médicaux).

LE SERVICE D'ACCÈS AUX MOYENS DE COMMUNICATION

Un accès WIFI est disponible et gratuit au sein de la résidence sur simple demande.

LE SERVICE HÉBERGEMENT TEMPORAIRE : UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE

La Bretonnière dispose d'un accueil temporaire pour l'un de ses logements.

Ce mode d'hébergement répond à différents besoins :

- Le répit des aidants,
- La transition entre une hospitalisation et le retour à domicile,
- L'absence de services lors de la trêve estivale,
- Les contraintes climatiques liées aux canicules,
- Une première étape test du mode de vie en structure.

L'accueil temporaire constitue un mode d'entrée privilégié à la Bretonnière.

Lors des séjours, la personne âgée se familiarise avec l'établissement, les équipes, les autres résidents, le rythme et les activités, permettant ainsi de lever nombres de craintes et de réticences

“

« Je ne peux plus rester dans ma maison quand mes enfants s'absentent. Depuis plusieurs années, je viens en hébergement temporaire à la Bretonnière et j'en suis très heureuse. Les résidents sont très bien et je fais de nouvelles connaissances chaque fois »

Madame C, accueillie en séjours temporaires depuis 5 ans

12. Le projet social, vecteur du maintien de l'autonomie



Il est reconnu que l'autonomie se construit et se maintient dans la relation à autrui d'une part, et dans la relation à l'environnement d'autre part.

Les actions de prévention et les manifestations de convivialité font partie intégrante du projet social de la Bretonnière.

La Bretonnière s'attache à déployer un programme visant à retarder les effets du vieillissement selon les axes suivants :

- Créer des liens entre les résidents, aider à l'intégration des nouveaux arrivants,
- Favoriser l'expression de tous, hors instance établie telle que le Conseil de la Vie Sociale,
- Stimuler en chaque résident les capacités physiques, cognitives, créatives par le biais d'activités adaptées,
- Impliquer les résidents dans des actions de solidarité,
- Favoriser les temps d'échange entre les générations,
- Ouvrir la structure sur l'extérieur,
- Maintenir l'inclusion de la structure et des résidents dans le quartier.



Les activités d'animation au quotidien :

Conduites par le personnel de la Bretonnière, elles reposent sur des activités connues de tous.

Entre 16h et 18h, le personnel présent partage avec les résidents un temps d'échange autour de discussions, informations, lecture de journaux, activités cuisine, jeux divers.

Ce rendez-vous reste un temps d'expression privilégié pour les résidents, un repère quotidien au même titre que les repas.

La convivialité envers les visiteurs est un principe partagé et appliqué par l'ensemble de l'équipe. Les parents et amis des résidents sont toujours les bienvenus et plus particulièrement lors de cette plage horaire.



Les fêtes traditionnelles sont marquées par des activités spécifiques, décoration des locaux, loisirs créatifs, etc.

La fête de Noël, préparée par les résidents sur plusieurs mois autour de thème de couleurs se perpétue chaque année avec le soutien actif des familles. Cette fête fait partie intégrante du projet de vie de la Bretonnière.

Les activités assurées par des intervenants extérieurs :

Elles répondent au mieux à la demandes de résidents, qui sont consultés pour la construction du programme d'animation et de prévention chaque début d'année.

L'animation, un outil d'ouverture sur l'extérieur :

La salle d'activités, adossée à la Bretonnière, ouverte aux résidents et au public senior d'ardillois génère de fait des temps de rencontre, d'échanges lors des ateliers proposés par la structure ou par le CCAS.

L'animation, un vecteur de solidarité :

Des activités spécifiques visent à la réalisation d'objets, vendus au bénéfice d'associations caritatives lors d'une soirée annuelle de solidarité.



Le programme des activités de prévention est porté à la connaissance des résidents par voie d'affichage, et rappelée quotidiennement lors des repas.



Chaque année, les résidents, la direction et les membres du personnel se réunissent pour balayer l'ensemble des actions proposées.

Les résidents sont invités à exprimer librement leurs préférences en termes d'activités.

13. Les professionnels au service des résidents

La Bretonnière, comme l'ensemble des services de la commune, décline une politique municipale des ressources humaines basée sur les principes suivants :



- Respect des valeurs du service public
- Exigence de qualité du service rendu au citoyen
- Management participatif, clarté dans les informations descendantes
- Prise en compte du parcours professionnel et accès facilité à la formation
- Mise en place d'axes de prévention visant à prévenir l'usure professionnelle
- Incitation à l'implication dans des projets transversaux
- Développement d'une politique sociale à l'égard des agents

LA DIRECTRICE :

Elle définit et pilote le projet de la résidence, en cohérence avec les orientations de l'équipe municipale et les politiques publiques.

Elle est garante de la qualité de vie des personnes accueillies en veillant à la mise œuvre et à l'évaluation des projets d'accompagnement personnalisé.

Elle anime une équipe pluriprofessionnelle et reste garante de sa cohésion.

Elle s'assure du bon fonctionnement des instances réglementaires et met en œuvre les actions visant à une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Également en charge des actions du CCAS en faveur des seniors dardillois, elle veille au décloisonnement des projets, à la circulation des informations. Elle impulse et coordonne un programme de prévention de la perte d'autonomie à destination de toute la population senior de Dardilly.

Les résidents de la Bretonnière bénéficient de la dynamique de la politique senior de la ville au même titre que tout le public senior dardillois.

L'AIDE-SOIGNANTE :

Elle assure la vigilance en termes d'hygiène et d'accompagnement à la santé.

Chargée de la coordination des intervenants extérieurs dans la structure, elle est l'interlocutrice privilégiée des professionnels d'aide et de soins aux résidents.

Elle est la référente des projets d'accompagnement.

Elle participe à la programmation et à l'animation des actions de prévention.

Parallèlement, elle assure une mission d'assistance à la direction.

LES AUXILIAIRES DE VIE :

Elles assurent l'entretien des locaux et du matériel.

Elles veillent à l'accompagnement des résidents dans les gestes de la vie quotidienne, au service et au bon déroulement des repas.

Au plus près des résidents, elles veillent à leur bien-être quotidien et relayent leurs demandes.

Elles contribuent aux activités de prévention.

LES GARDES DE NUITS :

Etudiants en santé, ils assurent les veilles de nuit et assistent les auxiliaires de vie sur les fins de semaine.

La qualité de la prise en charge nécessite l'implication de l'ensemble des agents autour de la personne âgée accueillie. Cette implication dépend beaucoup du sens que chacun donne à sa mission.

Chaque agent, en plus des missions définies dans son profil de poste, est invité à participer aux activités de prévention.

Les agents sont sollicités pour des activités internes à l'établissement mais aussi sur des manifestations extérieures à destination de tout le public âgé de Dardilly.

Un plan de formation, défini chaque année selon les besoins du service ou les demandes individuelles identifiées lors des entretiens annuels de progrès, permet à l'ensemble de l'équipe de progresser dans ses pratiques.



LES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE :

La Bretonnière est partenaire de l'association Service Civique Solidarité Senior (SC2S).

Les volontaires ont pour mission de renforcer l'offre du programme d'activités en faveur du lien social et du maintien des capacités physiques et cognitives.

Identifiables via une tenue de travail spécifique, disponibles pour les résidents, ils contribuent pleinement au bien vivre ensemble porté par la structure.



Analyse de la pratique, partage de bonnes pratiques et travail en équipe

Les membres de l'équipe bénéficient d'une séance mensuelle d'analyse de la pratique au cours de laquelle ils peuvent partager leurs expériences et bénéficier de l'apport d'outils pratiques.

Des réunions de synthèse et de service rassemblent aussi l'équipe pour une meilleure cohésion et un partage des informations.

Deux fois par an, l'équipe de la Bretonnière organise un temps de rencontre avec les professionnels de santé intervenant dans la structure dans un but d'optimisation de la prise en charge du résident et du partage de bonnes pratiques.

Les services supports de la collectivité, ressources humaines, services techniques et espaces verts, service finances, service communication sont autant de moyens supplémentaires intervenant dans le fonctionnement de la Bretonnière.

***E. PERSPECTIVES
À 5 ANS***



Après la description des caractéristiques actuelles de la structure, le projet d'établissement, comme son nom l'indique, définit les améliorations à conduire pour les 5 années à venir.

Quatre axes ont été ciblés.

AXE 1 : L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES RÉSIDENTS

1. Les outils réglementaires

L'accueil du résident est formalisé par un livret d'accueil auquel sont annexés, entre autres, contrat de séjour et règlement de fonctionnement.

Le décret no 2022-734 du 28 avril 2022, applicable au 1^{er} janvier 2023, portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles nécessite une refonte du contrat de séjour entre le résident et le CCAS, gestionnaire de l'établissement.



FICHE ACTION N°1 - Refonte du contrat de séjour

Objectifs	Améliorer la lisibilité des contrats passés entre la Bretonnière et les résidents : - Renforcer la transparence sur les tarifs pratiqués. - Être en conformité avec la réglementation
Personnes en charge du projet	Directrice de la structure Directrice du CCAS
Public cible	Résidents, familles, partenaires professionnels et institutionnels
Moyen à mettre en oeuvre	Consulter et analyser les documents réglementaires socle Soumettre au CVS Soumettre au vote du CA Informé familles et résidents
Financement	Bretonnière
Échéancier	Année 2023
Indicateur	Nombre de contrats réactualisés et signés

2. Le Conseil de la Vie Sociale

Le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du CVS et autres formes de participation modifie et élargit la composition de cette instance. Par ailleurs, il prévoit sa consultation obligatoire sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de la structure.

Enfin, il instaure l'obligation d'élaborer un règlement intérieur.

Le CVS peut donner son avis et fait des propositions sur :

- Le fonctionnement de l'établissement, notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées,
- L'organisation et la vie quotidienne,
- Les activités, l'animation socio-culturelle et les prestations proposées par l'établissement,
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, ...
- L'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les résidents ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.
- Le CVS est également associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement notamment sur le volet lié à la prévention et à la lutte contre la maltraitance.

FICHE ACTION N°2 - Structuration du CVS

Objectifs	Formaliser le règlement intérieur du CVS Renforcer les missions du CVS
Personnes en charge du projet	Directrice Membres du CVS
Public cible	Membres du CVS Résidents, familles ou proches
Moyen à mettre en oeuvre	Consulter et analyser les documents réglementaires ressources Soumettre le règlement intérieur et informer le CVS de ses missions
Financement	Bretonnière
Échéancier	2023 / 1 ^{er} trimestre 2024
Indicateur	Publication du règlement intérieur du CVS

3. Le droit au recours

En cas de litige avec l'établissement, le résident est en droit de formuler un recours.

Depuis la loi du 2 janvier 2002, des personnes qualifiées nommées conjointement par la Métropole de Lyon, l'ARS et la préfecture, peuvent être saisies directement par les résidents ou leurs familles. La personne qualifiée aide le résident à faire valoir ses droits, et son service est gratuit.

Par ailleurs, en tant que fournisseur de services marchands, la Bretonnière est soumise à l'obligation de proposer à ses usagers l'accès à un dispositif de médiation de la consommation. En cas de sollicitation de ce service, les frais incombent à l'établissement.

Enfin, le numéro d'alerte en cas de maltraitance doit être porté à la connaissance des résidents et de leurs proches et affiché dans l'établissement.

FICHE ACTION N°3 - Communiquer sur les dispositifs liés au droit des résidents

Objectifs	Informers les résidents et familles de leur droits en matière de recours
Personnes en charge du projet	Directrice
Public cible	Résidents et familles Personnels internes et extérieurs
Moyen à mettre en oeuvre	Réunir les familles et les résidents pour une séance d'informations sur leurs droits Afficher les différents dispositifs de médiation et recours
Financement	Bretonnière
Échéancier	2023
Indicateur	Documents d'information affichés

4. La bientraitance et la bienveillance

La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs, etc.) et permet un développement harmonieux. C'est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement. Elle vise à promouvoir le bien-être du résident en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Au-delà de la thématique socle de bientraitance des équipes envers les résidents, la Bretonnière souhaite aborder également les notions de bientraitance et de bienveillance des résidents envers les résidents, des résidents envers les équipes, selon la méthodologie suivante :

- D'une part, les équipes conduiront une réflexion sur les notions de bientraitance/ bienveillance, encadrée par une psychologue.
- D'autre part, une réflexion parallèle sera conduite, sous la forme d'ateliers participatifs par un deuxième psychologue avec les résidents.

L'objectif final étant de proposer une charte simplifiée où chacun s'engagera au respect de l'autre. La charte sera diffusée par affichage au sein de la structure.

FICHE ACTION N°4 - Partager les notions de bientraitance/bienveillance

Objectifs	Partager une culture commune de bientraitance Renforcer la notion de bienveillance Proposer une réflexion en parallèle aux équipes et aux résidents Créer un socle commun sous forme d'un document écrit
Personnes en charge du projet	Directrice Psychologues en charge d'accompagner les groupes Equipe et résidents
Public cible	Résidents et familles Personnels internes et extérieurs
Moyen à mettre en oeuvre	Informier et rechercher l'adhésion au projet pour les équipes et pour les résidents Etablir les groupes de travail Créer et publier un document écrit
Financement	Bretonnière
Échéancier	2023
Indicateur	Elaboration d'un document type charte et affichage

AXE 2 : LA SÉCURISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA SANTÉ

1. Les outils numériques

La Bretonnière est un établissement non médicalisé. Elle offre néanmoins un accompagnement structuré autour de la santé, et doit s'inscrire dans l'utilisation systématique du numérique préconisé pour les établissements médico-sociaux.

La démarche du numérique en santé repose principalement sur le déploiement d'un dossier usager informatisé (DUI) pour chaque personne accompagnée. Est également prévue l'usage d'une messagerie sécurisée pour la transmission de données sensibles.

FICHE ACTION N°5 - Déployer l'usage du numérique

Objectifs	Informatiser le dossier du résident Sécuriser les données personnelles et la transmission d'informations Bénéficier de l'accompagnement du programme ESMS numérique
Personnes en charge du projet	Aide-soignante, directrice
Public cible	Personnels internes et externes Partenaires médicaux et institutionnels
Moyen à mettre en oeuvre	Constituer le dossier dit de « grappe d'acquisition » Calibrer les besoins en numérique de la structure Suivre les webinaires d'information Prévoir les temps de formation pour l'ensemble des personnels
Financement	Potage CNSA
Échéancier	2024 - 2025
Indicateur	Nombre de dossiers informatisés Nombre d'échanges d'informations via messagerie sécurisée

2. Le médecin coordonnateur

Le médecin coordonnateur élabore un projet d'accompagnement dans les soins, émet un avis sur les demandes d'admission, évalue la perte d'autonomie avec les équipes, coordonne le travail des intervenants libéraux, conduit des actions d'information auprès des équipes, veille à l'application des bonnes pratiques.

Actuellement, la Bretonnière s'appuie sur les conseils des médecins traitants des résidents, et a recours à un médecin extérieur pour l'étude des dossiers de demande d'admission.

FICHE ACTION N°6 - Recruter un médecin coordonnateur

Objectifs	Soutenir les équipes et les intervenants extérieurs dans leur mission d'accompagnement dans la santé
Personnes en charge du projet	Directrice, aide-soignante
Public cible	Professionnels internes et extérieurs de la structure
Moyen à mettre en oeuvre	Négocier auprès des services ARS pour le financement de 2 heures de présence mensuelles d'un médecin
Financement	Dotation soins ARS
Échéancier	2027
Indicateur	Nombre de vacations médicales



AXE 3 : LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

1. Les espaces de convivialité

En janvier 2023, les familles conduites par un étudiant, doctorant spécialiste de la participation citoyenne ont été invitées à déambuler dans la structure et à proposer des axes d'amélioration en termes d'aménagements intérieur et extérieur. Ci-après les propositions des familles :

- **Petit salon bibliothèque** : Créer une séparation pour créer un espace d'intimité.
- **Salon de coiffure** : Ajouter une fonction d'espace manucure et maquillage
- **Couloirs de circulation** : Décorer avec des photos de résidents, des créations réalisées par les résidents
- **Accueil** : Créer un accueil chaleureux, séparé de la salle de restaurant
- **Salle de restaurant** : A rénover pour la rendre plus accueillante.
- **Terrasse sud devant l'entrée principale** : Mettre une grande table, des suspensions fleuries, prévoir un cheminement lumineux
- **Terrasse nord** : Fleurir la terrasse, disposer des transats de relaxation, un brumisateur, des tables pour manger à l'extérieur
- **Jardin partagé** : Poursuivre l'activité potager, installer une fontaine à eau, prévoir des détecteurs de présence et accentuer la surveillance

FICHE ACTION N°7 - Créer des espaces d'intimité, de convivialité

Objectifs	Répondre aux besoins des résidents et des visiteurs Faciliter les rencontres hors des logements
Personnes en charge du projet	Directrice, membres de l'équipe, familles, résidents, CVS, bailleur
Public cible	Résidents, familles, visiteurs
Moyen à mettre en oeuvre	Définir et mettre en place un programme de travaux, d'achat de mobilier par ordre de priorité ou de préférence Rechercher des financements Rechercher des d'équipements en veillant à l'adhésion des résidents
Financement	Recherche de subventions, financement propre
Échéancier	2026-2028
Indicateur	Nombre d'aménagements réalisés Nombre d'utilisateurs

2. La salle de restaurant

Lieu de repas partagés, mais aussi espace privilégié de rencontres, passage obligé des visiteurs, le restaurant nécessite une rénovation en plusieurs étapes : changement des sols pour une ambiance sonore plus apaisée, création d'espaces intimistes, rénovation et embellissement des locaux, amélioration de l'ergonomie de l'espace cuisine.

FICHE ACTION N°8 - Rénover et moderniser l'espace accueil, salle de restaurant et cuisine

Objectifs	Offrir aux résidents un environnement sonore apaisé pendant les repas Améliorer l'esthétique et le confort du lieu Améliorer les conditions de travail des agents
Personnes en charge du projet	Directrice et membres du personnel, résidents, CVS, bailleur, entreprises en charge des travaux
Public cible	Résidents, familles et entourage, visiteurs, personnel
Moyen à mettre en oeuvre	Informar les résidents et les proches Associer le bailleur, les résidents et familles, définir le projet : modalités et calendrier Prévoir une continuité de services, et s'assurer de la sécurité des résidents pendant les travaux Rechercher des financements
Financement	PCRC, recherche de subventions, auto-financement
Échéancier	2025-2027
Indicateur	Taux de fréquentation de l'espace rénové Retours de satisfaction des résidents et visiteurs

3. La question des points cuisine

Une résidence autonomie est un établissement relevant respectivement du du CASF et du L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

Créée à la fin des années 80, La Bretonnière présente une singularité dans son offre de logements, en proposant des studios ou des chambres.

D'abord forte de son originalité, la Bretonnière ne répond plus actuellement aux normes d'une Résidences Autonomie. En effet, chaque logement doit être équipé d'un point d'eau et d'un point de réchauffe pour offrir au résident une autonomie dans la préparation et la prise des repas. **Il est donc nécessaire de créer des espaces cuisines au sein de tous les logements.**

FICHE ACTION N°9 - Aménager un point kitchenette dans les chambres

Objectifs	Répondre à la réglementation des résidences autonomie Poursuivre l'activité de la structure Donner aux résidents une autonomie dans la prise des repas
Personnes en charge du projet	Directrice, groupe de travail élus et techniciens, bailleur, Métropole de Lyon, CVS, entreprises en charge des travaux
Public cible	Résidents
Moyen à mettre en oeuvre	Créer un groupe de travail en charge d'une réflexion globale sur les aménagements à conduire, et notamment sur la question des points cuisine Travailler en concertation avec le bailleur pour : définition du projet, échéancier, financement Informé et associer les résidents et leurs proches Renseigner les partenaires Ars et Métropole sur l'avancée des travaux Rechercher des financements Créer un prototype de kitchenette
Financement	Bailleur via la PCRC
Échéancier	2025-2026
Indicateur	Conformité avec la réglementation des Résidences Autonomie Autorisation de poursuite de l'activité

AXE 4 : L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

1. Le plan de formation

Les bonnes pratiques professionnelles relatives à l'accompagnement des résidents nécessitent une équipe attentive, bienveillante et formée aux problématiques du grand âge.

La Bretonnière a renouvelé la moitié de son équipe, et souhaite développer un plan de formation visant à améliorer les pratiques professionnelles et à partager une même éthique.

FICHE ACTION N°10 - Proposer des parcours de formation collectifs et individuels

Objectifs	Professionaliser les agents pour proposer un accompagnement de qualité Accompagner les agents dans le nouveau dispositif DES VAE Partager des pratiques et une éthique commune Fidéliser les agents
Personnes en charge du projet	Directrice, agente des ressources des humaines référente de la structure
Public cible	Equipes
Moyen à mettre en oeuvre	Aborder la question de la formation en Entretien Annuel de Progrès Rechercher l'adhésion des agents Mettre en place d'un plan de formation individuelle Mettre en place d'une formation annuelle sur site commune à toute l'équipe
Financement	Centre National de la Fonction Publique Territoriale Bretonnière
Échéancier	2024-2028
Indicateur	Nombre de formation suivies par les agents

2. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

La commune de Dardilly a mandaté un prestataire pour réactiver son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, risques physiques et risques psychosociaux pour l'ensemble des métiers exercés dans la collectivité.

FICHE ACTION N°11 - Réactualiser le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Objectifs	Définir, analyser et évaluer les risques professionnels Protéger les agents par un programme d'actions de prévention
Personnes en charge du projet	Préventeurs CDG 69, agent des services des ressources humaines, directrice, membres du personnel
Public cible	Ensemble des salariés de la commune
Moyen à mettre en oeuvre	Réunir, informer et sensibiliser tous les agents Organiser des temps de rencontre par groupes de métier sur le lieu de travail
Financement	Commune de Dardilly
Échéancier	2024-2028
Indicateur	Nombre d'actions correctives mises en place Nombre d'accidents du travail



F. CONCLUSION



Conclusion

Quelle place pour les résidences autonomie aujourd'hui et dans les années futures ?

Selon une étude du Think Tank Matières Grises conduite par Luc Broussy, la décennie 2020-2030 connaîtra, en France, une augmentation sans précédent des 80-89 ans, qui passera de 4.1 à 6.1 millions de personnes; Cette évolution démographique découlant logiquement du baby-boom des années d'après-guerre.

Toujours selon cette même étude, la « génération baby-boom », héritière de la révolution sociologique de 1968, rechercherait pour ses vieux jours un habitat partagé, entre espaces privatifs et espaces collectifs.

On le constate factuellement, les années 2020 connaissent un essor exceptionnel de l'habitat intermédiaire à destination de la population senior.

Dans ce contexte sociétal en mutation, il est primordial de miser sur les résidences autonomie comme l'une des réponses au parcours résidentiel du public senior.

Modernisées et repensées dans leurs missions depuis la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015, les Résidences Autonomie se spécialisent dans l'accueil d'un public diversifié, avec au centre de leurs préoccupations quotidiennes la prévention, le maintien et le rétablissement de l'autonomie des personnes, la préservation des liens familiaux, amicaux, l'insertion dans la vie sociale du territoire.

Solidement implantées depuis les années 70, dans les communes ou dans les quartiers, ces structures restent garantes de la présence sécurisante et permanente d'une équipe, du libre choix des résidents en termes d'accompagnement.

Les Résidences Autonomie rénovées, modernisées, connectées sauront répondre à cet idéal aujourd'hui plébiscité qui allie « le vivre chez soi tout en vivant avec les autres ».

https://matieres-grises.fr/nos_publication/rss-apprehender-une-offre-devenue-incontournable-sur-les-territoires/

“

« Il vaut mieux anticiper, réfléchir à sa fin de vie (ce n'est pas triste, c'est un projet comme un autre, tant qu'on en a, on vit pleinement)

Après 2 ans passés ici j'en conclus qu'il est plus facile de s'adapter à la vie en communauté si l'on prend soi-même la décision et que l'on choisit son lieu de vie.

Il y a longtemps que j'avais dit que je rentrerais dans une structure si je devenais veuve mais je n'imaginai pas trouver un lieu comme la Bretonnière.
Ce que j'ai lu sur Internet m'a déjà séduite.
Un cadre au calme avec 20 colocataires.

De ma chambre je retrouve la vue sur les Monts du Lyonnais. Les enfants ont transposé l'ambiance de la maison où j'ai vécu plus d'un demi-siècle.
Mes filles craignaient que je ne puisse m'adapter car les résidents n'échangeaient pas.
Une rencontre avec une psychologue nous incitant à aller à la rencontre des autres...et petit à petit l'ambiance a changé.
Maintenant la salle à manger bourdonne des conversations.

Nous avons également fait un travail sur la bienveillance et la bienveillance, les résidents d'un côté, le personnel de l'autre.
Aucune activité n'est imposée. Les visites, les sorties sont libres.
Si j'ai besoin de parler, j'ai aussi besoin de plages de silence : c'est respecté.
Enfin je suis à la retraite !
Je m'épanouis ici ! »

Madame H, résidente de la Bretonnière depuis 2022



La Bretonnière
Résidence autonomie
au cœur de Dardilly

RÉSIDENCE DE LA BRETONNIÈRE

*6 rue de la poste
69570 dardilly*